



REUNION DES DESAMIANTEURS

Auvergne-Rhône-Alpes

18 Novembre 2025

BONNES ET MAUVAISES PRATIQUES OBSERVÉES SUR LES CHANTIERS

TRAVAUX SS3 EN NIVEAU 1

Olivier Brial DREETS ARA, Nadège Granet CARSAT Auvergne

Toutes les photos ont été prises par les membres du GRIA et les entreprises participantes au PRST

TRAVAUX EN NIVEAU 1

BONNES ET MAUVAISES PRATIQUES

1. Rappel sur l'évaluation des processus
2. La protection des surfaces
3. La décontamination des déchets
4. La ventilation des locaux fermés
5. La décontamination des personnes
6. Ce qui ne dépend pas du niveau d'empoussièrement

1. RAPPEL SUR L'ÉVALUATION DES PROCESSUS

Exemple de processus :

- Ponçage de colle bitumineuse
- Milieu intérieur
- Avec sédimentation
- Avec captage à la source

Scolamiante :

- 149 f/l
- Indice de confiance élevé

Niveau d'empoussièrement estimé : 2

Démarche d'évaluation et de classement des processus :

Phase	Mesurage sur opérateur	Résultat	Niveau	MPC
1 ^{ère} phase de validation	Chantier test	20 f/l	2	Conformes niveau 2
	Validation 1.1	30 f/l	2	Idem chantier test
	Validation 1.2	22 f/l	2	Idem chantier test
	Validation 1.3	16 f/l	2	Idem chantier test
2 nd e phase de validation	Validation 2.1	28 f/l	1	Idem chantier test mais extracteurs arrêtés pendant mesurage
	Validation 2.2	13 f/l	1	Conformes niveau 1
	Validation 2.3	60 f/l	1	Conformes niveau 1
Contrôles périodiques	CP 1.1	16 f/l	1	Conformes niveau 1
	CP 1.2	8 f/l	1	Conformes niveau 1
	Etc.			



12
mois

12
mois

12
mois

1. RAPPEL SUR L'ÉVALUATION DES PROCESSUS

Constat partagé par les préventeurs

De nombreux processus sont classés en niveau 1 sans preuves suffisantes :

-  – Cycles sur 12 mois non réalisés
-  – Prises en compte de résultats hors accréditation (SA > 1 et nb de fibres comptées < 100 par exemple)
-  – Regroupements de processus différents (matériaux, techniques, MPC)
-  – Prises en compte de résultats à 0 f/l sans preuve analytique de présence d'amiante
-  – Mise à l'écart de résultats jugés trop défavorables
-  – Rapports incomplets (description activité pendant prélèvement...)
-  – **Seule la phase opérationnelle de retrait fait l'objet d'un mesurage sur opérateur**

1. RAPPEL SUR L'ÉVALUATION DES PROCESSUS

Principaux textes de référence :

- Article R4412-98 -99 -114 et 126 du code du travail
- Arrêté du 14 août 2012 modifié
- Instruction DGT du 16/10/2015
- Notes DGT du 08/12/2016 et du 05/12/2017
- Document ED 6367 de l'INRS : « Amiante : définir le niveau d'empoussièrement d'un processus sous-section 3 » (2020)

2. LA PROTECTION DES SURFACES EN NIVEAU 1

Article 4 de l'arrêté du 8 avril 2013

1. Opérations réalisées en milieu intérieur :

L'employeur appose, dans la zone de travail, un dispositif de protection résistant et étanche (film de propreté) sur les surfaces, les structures et les équipements présents non concernés par l'opération, non décontaminables et susceptibles d'être pollués.

2. Opérations réalisées en milieu extérieur :

L'employeur met en place des moyens de prévention adaptés à la nature de l'opération permettant d'éviter la dispersion de fibres d'amiante à l'extérieur de la zone de travail et d'assurer un niveau de protection des travailleurs équivalent à celui atteint en application des dispositions prévues au 1.

2. LA PROTECTION DES SURFACES



Burinage de plinthes sous eau

Niveau d'empoussièrement
attendu par l'entreprise : 27,3 f/l

Niveau 1

LA PROTECTION DES SURFACES



Raclage de dalles sous eau et
ponçage de colles sous aspiration

Niveau d'empoussièrement
attendu par l'entreprise : 64,4 f/l

Niveau 1

Protection jusqu'à 1,5 m



2. LA PROTECTION DES SURFACES



Burinage de plinthes sous eau

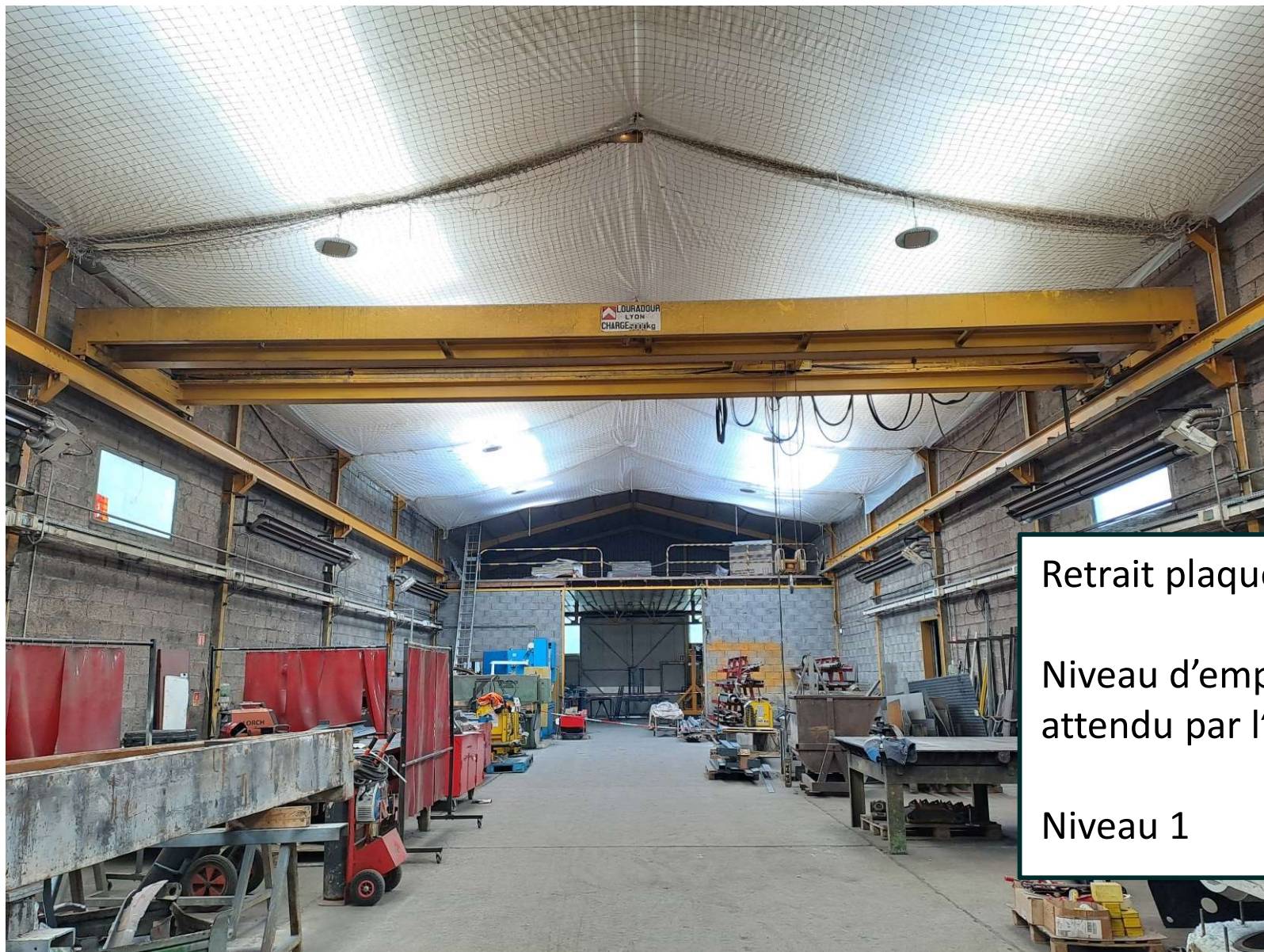
Niveau d'empoussièrement
attendu par l'entreprise : 71,5 f/l

Niveau 1

Protection des surfaces par
projection de peinture



2. LA PROTECTION DES SURFACES



Retrait plaques par dessus

Niveau d'empoussièrement
attendu par l'entreprise : 83,4 f/l

Niveau 1

2. LA PROTECTION DES SURFACES

Retrait plaques par dessous

Niveau d'empoussièrement
attendu par l'entreprise : 86,2 f/l

Protection incomplète



Retrait plaques par dessous

Niveau d'empoussièrement
attendu par l'entreprise : NC

Absence de protection



LA PROTECTION DES SURFACES

Burinage de joints de façade

Niveau d'empoussièrement attendu par l'entreprise :
21,8 f/l - Niveau 1



Dépose plaques planes de fibro
Niveau d'empoussièrement
attendu par l'entreprise : 1



3. LA DÉCONTAMINATION DES DÉCHETS EN NIVEAU 1

Article 10.3 de l'arrêté du 8 avril 2013

Pour les travaux générant un empoussièrement de premier niveau, l'employeur met en œuvre les moyens de décontamination des déchets adaptés à la nature des travaux.

3. LA DÉCONTAMINATION DES DECHETS

Retrait conduits en fibrociment et autres matériaux

Niveau d'empoussièrément attendu par les entreprises : 1



3. LA DÉCONTAMINATION DES DECHETS

Retrait toiture en fibrociment (plaques et ardoises)

Niveau d'empoussièrement attendu par les entreprises : 1

Aucun moyen de décontamination des déchets après conditionnement



3. LA DÉCONTAMINATION DES DECHETS

Dépose plaques planes de fibro
Bac de rétention décontaminable
Niveau d'empoussièrement attendu par l'entreprise : 1

Retrait toiture fibrociment par le dessous
Niveau d'empoussièrement attendu par les entreprises : 1

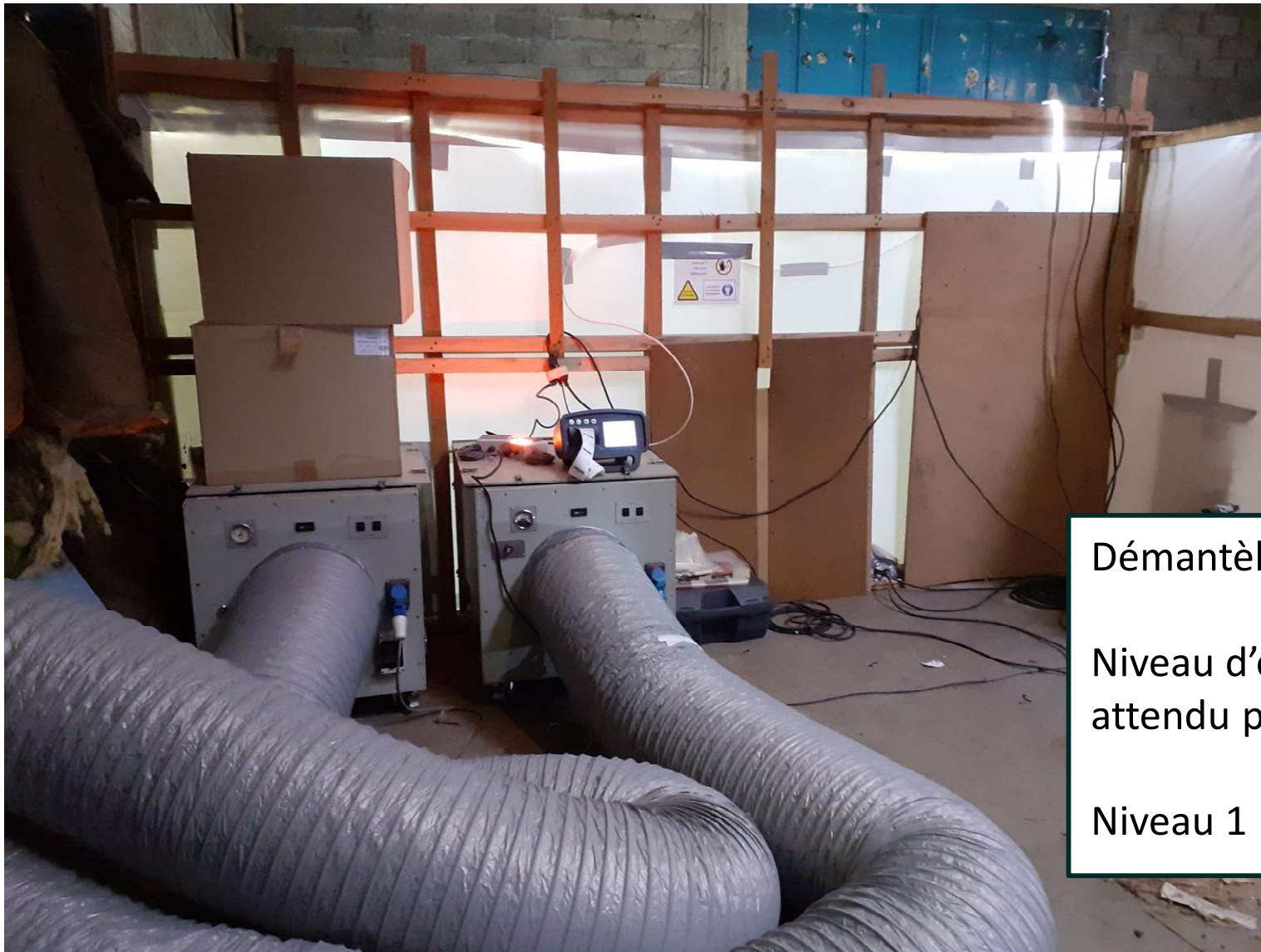


4. LA VENTILATION DES LOCAUX FERMÉS

Pour les travaux en milieu intérieur, la réglementation relative aux locaux à pollution spécifique est applicable au désamiantage :

- Ventilation de chaque local au débit minimal de 60 m³/h par personne
- Articles R4221-1, R4222-3, R4222-11 et R4222-6 du code du travail

4. LA VENTILATION DES LOCAUX FERMÉS



Démantèlement de fenêtres

Niveau d'empoussièrement
attendu par l'entreprise : 55 f/l

Niveau 1

4. LA VENTILATION DES LOCAUX FERMÉS



Retrait dalles de sols + colles

Niveau d'empoussièrement
attendu par l'entreprise : 18,4 f/l

Niveau 1

5. LA DÉCONTAMINATION DES PERSONNES EN NIVEAU 1

Article 10.2 de l'arrêté du 8 avril 2013

- Par exception, possibilité d'une zone de décontamination à la sortie de la zone de travaux permettant l'aspiration au moyen d'un aspirateur équipé de filtre THE de type HEPA *a minima* H 13, le mouillage par aspersion de la combinaison avec de l'eau.
- Ces installations de décontamination comprennent par ailleurs une douche d'hygiène que l'intervenant utilisera à la suite de la prédécontamination.

5. LA DÉCONTAMINATION DES PERSONNES

Retrait joints en façade

Niveau d'empoussièrement
attendu par l'entreprise : 27 f/l

Niveau 1

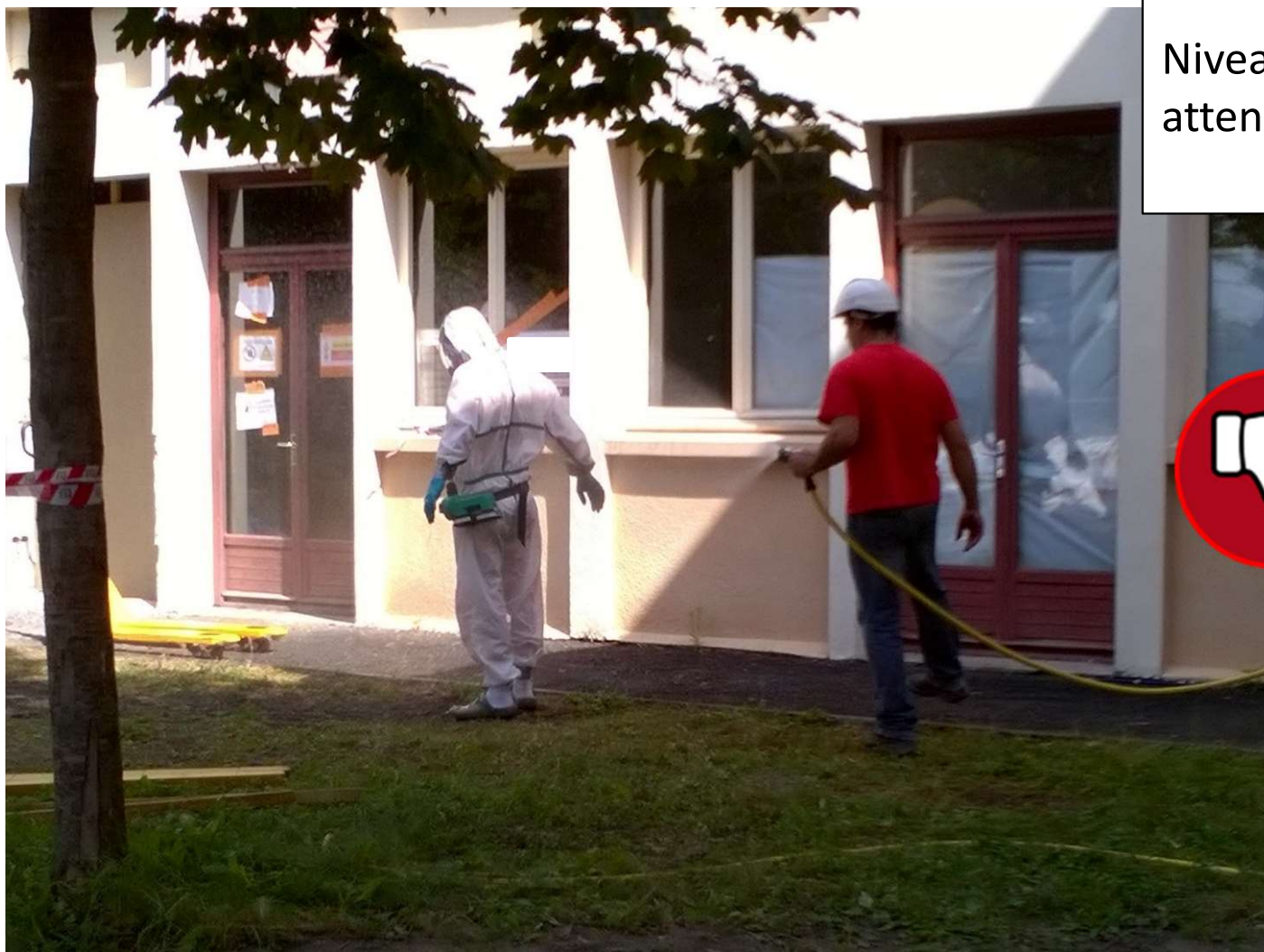
UMD + Base vie



5. LA DÉCONTAMINATION DES PERSONNES

Ramassage de débris fibrociment

Niveau d'empoussièrement
attendu par l'entreprise : 1



6. CE QUI NE DÉPEND PAS DU NIVEAU D'EMPOUSSIÈREMENT

- Préparation : repérage et consignation des réseaux, marquage des matériaux, évacuation du mobilier, barriérage, signalisation...
- Vestiaire d'approche
- Zone de récupération
- Ventilation de la douche d'hygiène
- Surveillance des rejets d'eau
- Registre de sécurité du chantier
- Etc.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Toutes les photos ont été prises par les membres du GRIA et les entreprises participantes au PRST